

AR PREFECTURE

005-210500237-20150923-DEL20150923141-DE
Regu le 01/10/2015

VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2015.09.23/141

CONVOCACTION

Date	17/09/2015
Affichage	17/09/2015

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	24	31

THEME : URBANISME 6.

**OBJET : DÉNOMINATION D'UNE
RUE : CHEMIN DE PEYRATIER.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 23 septembre 2015** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie,

Étaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à AIGUIER Yvon, KHALIFA Daphné pouvoir à FROMM Gérard, CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, PEYTHIEU Éric pouvoir à ARMAND Émilie, MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno, DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, DUFOUR Maurice, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, PONSART Marie-Hélène, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

AR PREFECTURE

005-210500237-20150923-DEL20150923141-DE
Regu le 01/10/2015

Rapporteur : Aurélie POYAU.

Afin de remédier aux problèmes d'acheminement du courrier et d'éviter la confusion avec le chemin de Soubeyrand situé sur la commune de Villard Saint Pancrace, il convient d'attribuer un nom au chemin qui longe le canal du Peyratier, auparavant dénommé Chemin de Soubeyran, dans le lotissement la Rura à Saint-Blaise.

Le conseil d'administration de l'association Saint Blaise Chamandrin qui s'est réuni le 16 décembre 2014 ainsi que les propriétaires riverains sont favorables à ce que ce chemin soit renommé : Chemin de PEYRATIER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De renommer ce chemin : « Chemin de PEYRATIER »
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (PEYTHIEU Éric pouvoir à Madame ARMAND)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

PUBLIÉ LE **01 OCT. 2015**

Le Maire,
Gérard FROMM.

